

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 03 décembre 2024

Date convocation : 27 novembre 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 03 décembre Deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	10
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	10		

Etaient Présents : M. STEPHAN, **Président**,
Mme Isabelle DUSSOUS, M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT,
Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN,
Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER,
M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : Néant

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
Mme Christèle MERHAND, **Directrice adjointe**,

BUREAU SYNDICAL DU 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION n°19 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : COMMUNICATION : Marché d'édition et livraison de support et outils de communication grand public : avenant n°1 à intervenir au lot 2

Le Président expose :

Par délibération n°17 du Bureau syndical du 6 Juin 2023, il a été décidé d'attribuer le marché d'édition et livraison de supports et outils de communications grand public- lot 2 à l'imprimerie LE GALLIARD.

Dans le cadre du lot 2 de cet accord cadre à bons de commande, il avait été demandé de renseigner dans l'acte d'engagement le prix pour réaliser 5000 guides du tri par an. L'imprimerie Le Galliard a répondu dans son offre que le prix de 5000 guides du tri/an était de 1470 € HT.

Pour la 1^{ère} année, le syndicat a commandé 5000 guides du tri pour 1470 € HT.

Dans sa 2^{ème} année du marché, le SMICTOM sud est 35 aurait besoin seulement d'éditer 3000 guides du tri. En effet, dans ce guide du tri apparait des tarifs qui vont être modifiés en début 2025. A ce titre, le SMICTOM souhaite éditer un guide en plus petite quantité sachant que celui-ci sera obsolète au cours du 1^{er} semestre 2025.

Selon ces conditions, le SMICTOM sud est 35 a demandé à l'imprimerie LE GALLIARD de lui transmettre le prix pour l'impression de 3000 guides.

L'imprimerie LE GALLIARD lui propose un prix de 1080 € HT pour l'édition de 3000 exemplaires, soit 0.36 € l'exemplaire/3000 (au lieu de 0.294 € l'exemplaire/5000).

Il est donc proposé par avenant, d'ajouter cette ligne au bordereau des prix de l'acte d'engagement :
« Tarif pour l'impression du guide du tri à 3000 exemplaires à 1080 € HT ».

Toutes les autres clauses restent inchangées.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LA PROPOSITION D'AVENANT A INTERVENIR

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'adopter l'avenant N°1 tel que présenté,**
- **D'autoriser Le Président à signer l'avenant N°1 à intervenir avec l'imprimerie LE GALLIARD, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Nombre de votants : 10
Nombre de voix pour : 10
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN.

